

Demande de subvention(s) Au titre de l'Action Sanitaire et Sociale Maladie

Exercice 2025



Dossier à retourner impérativement avant le : 17/04/2025

A l'adresse suivante : ASSM-971@cgss-guadeloupe.fr

Contacts :

Lydia LARGEN	0690 28 31 99
Rose-Marie MOLIA	0590 90 51 73
Viviane BORICAUD	0690 49 72 40 / 0590 90 50 69

/ ! \ Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.

Appel à projets 2025

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe et de Saint-Martin lance un appel à projets à destination des associations pour la réalisation d'actions à caractère sanitaire et social.

Ces actions devront impérativement débuter en 2025. Elles peuvent être annuelles ou pluriannuelles avec une fin des actions au plus tard le 31 décembre 2027. La subvention sera octroyée dans la limite de la dotation budgétaire dont dispose la CGSS.

1. THEMATIQUES ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

Il existe une offre légale concernant les dispositifs de soutien, d'aides aux associations permettant d'accompagner les aidants.

Notre appel à projets a donc pour but de compléter et conforter les mesures déjà en place, afin d'accentuer leurs effets.

Les candidats proposeront des solutions structurées d'information, d'orientation, de mobilisation et d'accompagnement de leurs publics.

ACTIONS ÉLIGIBLES : elles devront porter sur une **approche globale de la santé** agissant sur les 3 dimensions physique, psychologique et sociale, afin de contribuer au bien-être de l'assuré.

Les projets présentant un caractère innovant et s'inscrivant dans une logique "**d'Aller Vers**" feront l'objet d'une attention particulière.

Il est à cet égard proposé un appel à projet portant sur l'accompagnement des malades et des proches aidants familiaux au travers **de 6 thématiques** :

❖ Thématique 1 : Aides aux malades et aux proches aidants

L'objectif est de favoriser l'accès à l'information et à toute forme d'accompagnement pour :

- les malades relevant d'une Affection Longue de Durée (ALD), en perte d'autonomie transitoire à la suite d'une hospitalisation,
- les patients (enfants et adultes) atteints de maladies graves, invalidantes ou accidentelles, en situation d'isolement familial ou géographique,
- les modalités d'accompagnement en cas de problématique d'hébergement pour les soins hors du département (les structures d'accueil et d'hébergement des familles de malades hospitalisés)

Dans le cadre **de la double insularité**, une offre de service doit permettre un accompagnement des assurés présents en Guadeloupe intra-muros pour un rendez-vous médical. Il peut s'agir soit :

- D'un accueil temporaire de jour dans l'attente du retour à domicile (par exemple un assuré de Marie-Galante devant honorer un rendez-vous le matin en Guadeloupe avec un retour à domicile en fin de journée).
- D'une parturiente avec un séjour prolongé en Guadeloupe et en attente de l'accouchement : accueil temporaire avec hébergement.

Appel à projets 2025

❖ Thématique 2 : Pathologies lourdes et/ou chroniques, personnes en situation de handicap

L'objectif à court terme est d'identifier, le plus tôt possible, les personnes atteintes de pathologies lourdes et/ou chroniques pour mieux anticiper les difficultés qu'elles pourraient rencontrer et les accompagner sur le long terme pour préserver une meilleure qualité de vie.

❖ Thématique 3 : Personnes atteintes de cancer

La prise en charge personnalisée des cancers s'entend au niveau des soins, mais aussi de l'accompagnement des patients pendant et après la maladie. Elle vise ainsi à améliorer la prise en charge des séquelles pour en atténuer les conséquences et à offrir aux malades une meilleure qualité de vie physique et psychologique. Les soins palliatifs (soins de confort, de lutte contre la douleur et d'accompagnement global du patient) sont indispensables.

L'objectif des actions est d'accompagner la personne atteinte de cancer dans toutes les étapes de l'évolution de la maladie.

L'objectif est de maintenir les conditions pour que les personnes atteintes de pathologies lourdes voient s'améliorer leur qualité de vie, leur vie quotidienne avec la maladie.

❖ Thématique 4 : Aidants familiaux

Le double objectif est de permettre aux aidants d'assurer leur rôle dans la durée tout en préservant leurs choix ainsi que leur qualité de vie personnelle/professionnelle, tout en maintenant le bien-être de la personne en perte d'autonomie ou dépendante et son maintien à domicile. L'aidant familial doit relever du régime général

❖ Thématique 5 : Prévention à la désinsertion professionnelle

Il s'agit de soutenir les actions favorisant le retour rapide à une vie professionnelle après la maladie, mais aussi de permettre aux travailleurs de rester le plus longtemps possible dans l'emploi avec les meilleures conditions de travail possibles. La prévention à la désinsertion professionnelle ne se limite pas aux salariés en arrêt de travail avec un contrat de travail en cours. Elle concerne également les travailleurs indépendants qu'ils soient en arrêt de travail ou pas.

❖ Thématique 6 : Pallier les conséquences financières des situations de rupture

Il s'agit de soutenir les assurés du régime général devant faire face aux conséquences de la maladie (Secours alimentaire d'urgence).

Une attention particulière sera portée à la composition du panier proposé aux assurés. Il s'agit de privilégier les produits locaux et ainsi soutenir les producteurs locaux.

2. CIBLES ET PUBLICS BENEFICIAIRES

Les projets proposés devront répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et/ou de précarité affiliés à la CGSS de Guadeloupe et de Saint Martin.

Appel à projets 2025

3. MODALITES D'EXAMEN, DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT

3.1 Caractéristiques des candidats

L'appel à projets s'adresse aux associations ou groupements d'associations **régis par la Loi de 1901** :

- à caractère sanitaire et social,
- à jour des obligations sociales (URSSAF),
- poursuivant un but d'intérêt général et non lucratif,
- intervenant pour des assurés affiliés à la CGSS de Guadeloupe et de Saint -Martin

3.2 Examen des projets et financement

Les dossiers doivent être adressés **avant le 1^{er} juin 2025**, afin d'étudier la recevabilité de la candidature. La Commission d'Actions Sanitaires et Sociales statuera sur les projets retenus et les financements alloués avant la fin du 1^{er} semestre 2025.

Le financement d'un projet sera fonction de son intérêt pour la CGSS, du besoin réel de l'association de disposer d'une subvention de l'Assurance Maladie, de la capacité de l'association à mener le projet à bien, de la rigueur et de la transparence de sa gestion et enfin de la régularité de son fonctionnement interne.

La subvention attribuée devra être affectée exclusivement au **financement du projet action** et ne pourra couvrir des frais de fonctionnement structurels. L'investissement ne sera pas pris en charge.

3.3 Conditions d'attribution

- Le financement sera possible dès lors que le fonds de roulement de l'association n'est pas supérieur à un trimestre de fonctionnement.
- Une convention de financement permettra de concrétiser l'engagement de l'association avec la CGSS.
- La CGSS de la Guadeloupe et de Saint-Martin privilégie les projets d'actions sur objectifs, notamment lorsqu'il s'agit de projets intégrant des orientations et des modalités de mise en œuvre à caractère innovant.
- Les candidats devront proposer des indicateurs de résultats (bilan des actions au regard des objectifs et des moyens mis en œuvre ...)
- A titre exceptionnel, une subvention d'équipement pour du petit matériel peut être attribuée si elle est associée à des projets d'actions.
- Les moyens (matériels et humains) fournis par les candidats devront être détaillés avec précision ;
- Les candidats dont le projet aura été retenu devront faire état du partenariat développé avec la CGSS à l'occasion de leurs actions de communication auprès de leurs partenaires ou du public.

Un bilan d'étape à mi-parcours et un bilan définitif devront nous être retournés aux échéances indiquées dans la convention et à au plus tard le 31 mars 2026.

Les indicateurs de moyens et de résultats préalablement fixés seront analysés par la CGSS qui se positionnera sur le renouvellement de la subvention ou sur la restitution de tout ou partie des sommes versées dans l'hypothèse où le projet n'aura pas été ou n'aura été que partiellement réalisé.

3.4 Modalités d'accompagnement et de suivi du financement

Avant l'attribution du financement, des échanges seront organisés avec les candidats, qui en feront la demande afin d'apporter toutes les informations nécessaires à sa mise en œuvre effective.

Lors de l'exécution de l'action, la CGSS se réserve le droit d'organiser une visite en concertation avec les partenaires ayant reçu des financements.

Appel à projets 2025

3.5 Modalités d'accompagnement et de suivi du financement

Une avance de 50% sera versée à la signature de la convention et le solde dès la remise par l'association des justificatifs correspondants, c'est –à-dire sur la production de la totalité des factures acquittées dans la limite du montant de la subvention attribuée.

4. Enveloppe budgétaire

La CGSS de Guadeloupe et de St Martin dispose d'une enveloppe de 100 000 (cent mille) euros pour couvrir l'ensemble des thématiques citées ci-dessus.

Information : Le financement des associations œuvrant dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme et de l'éducation/information pour la santé est exclu de cet appel à projet. Ces financements relèvent du Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires (FNPEIS)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :

Sigle de l'association : Site web :

1.2 Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | | |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : I W | | | | | | | | | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |

Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

1.6 Représentant(e) légal(e) (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.8 L'association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? OUI NON

Si non, précisez la qualité de la personne chargée d'effectuer la comptabilité :

Appel à projets 2025

2. Relations avec l'Administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? Oui Non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
.....
.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? Oui Non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : Non Oui

Si oui lesquelles ?

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	
Nombre total de salarié(e)s :	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

Appel à projets 2025

5. Budget prévisionnel de l'association

Année 202... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation	0
61 – Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil(s) Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Préciser))	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels – Mécénat (soutien matériel)	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

Appel à projets 2025

6. Projet – Objet de la demande

Si vous souhaitez candidater pour plusieurs projets pour une même association : cette partie doit être remplie pour chaque demande.

Intitulé de la demande (préciser la problématique ou le besoin à laquelle le projet va répondre)

Objectifs (préciser les objectifs de ce projet, utilisez des verbes d'action)

Description (détailler les actions qui seront réalisées pour la réussite du projet)

Bénéficiaires : (détailler le public du projet : caractéristiques sociales, nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.)

Territoire géographique concerné (département ou communes concernées)

Appel à projets 2025

Moyens matériels et humains

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles participant activement à l'action/projet		
Nombre de salarié(e)s		
<ul style="list-style-type: none"> Dont CDI 		
<ul style="list-style-type: none"> Dont CDD 		
<ul style="list-style-type: none"> Dont emplois aidés (<i>Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc</i>) 		
Volontaires (Services Civiques...)		

Date ou période de réalisation : du (le) ____/____/____ au ____/____/____

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs indiqués au point 6 (remplir le ou les indicateurs concernés)

Indicateurs de réalisation (*ils mesurent ou rendent compte de la mise en place et de la réalisation de l'action, du travail réalisé ainsi que des moyens mis en œuvre*)

Indicateurs de résultats (*ils recensent et quantifient les effets d'une action pour savoir si le travail et les moyens mis en œuvre ont produit les effets attendus*)

Indicateurs d'impact (*ils mesurent les retombées plus globales, les conséquences de l'action à moyen et long terme, parfois inattendues*)

Appel à projets 2025

7. Budget du projet

Année 2025 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation	0
61 – Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	

Appel à projets 2025

<i>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</i>		<i>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</i>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

<i>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</i>			
86 – Emploi des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de [] €, objet de la présente demande
représente [] % du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget du projet) x 100

Appel à projets 2025

8. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de la CGSS de la Guadeloupe et de Saint-Martin.

Je soussigné(e), (nom, prénom) : _____

représentant(e) légal(e) de l'association : _____

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours);
 - inférieur ou égal 500 000 euros
 - supérieur à 500 000 euros
- demander une subvention de _____ € au titre de l'année ou exercice 2025
- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le _____

à _____

Liste des pièces à fournir

(Sous réserve que ces éléments n'aient pas été remplis dans le présent document)

Si l'association n'est pas enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA) :

- 1 - un exemplaire des statuts de l'association régulièrement déclarés,
- 2 - la déclaration de l'association à la Préfecture ou au Journal Officiel,
- 3 - la liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...)

Sous réserve que ces éléments n'aient pas été remplis dans le présent document :

- 4 - les comptes financiers approuvés de l'année N-1 (compte de résultat, bilan) signés par le /la Président(e) de l'association
- 5 - le rapport du commissaire aux comptes
- 6 - le budget prévisionnel approuvé de l'association présenté en équilibre pour l'exercice N (à défaut remplir le point 5 : budget prévisionnel de l'association)

Autres documents :

- 7 -le plus récent rapport d'activité approuvé,
- 8 - l'attestation de versement des cotisations URSSAF pour l'exercice écoulé,
- 9 - un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP),
- 10 – si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- 11 – Le plan de financement du projet
- 12 – le dossier de subvention à compléter (imprimé CERFA n°12156*5)